

## Incapacité vs Invalidité

Comprendre les différences • Indemnisation Sécu + Prévoyance • Exemples chiffrés

### Définitions

#### ■ INCAPACITÉ TEMPORAIRE

- Impossibilité **temporaire** de travailler
- Arrêt de travail prescrit par un médecin
  - Indemnités journalières (IJ)
  - Durée max : 3 ans (1 095 jours)

#### ■ INVALIDITÉ PERMANENTE

- Réduction **durable** de la capacité de travail
- État stabilisé, reconnu par médecin-conseil CPAM
  - Pension d'invalidité
  - Jusqu'à l'âge de la retraite

### ■ Tableau comparatif

Critère	Incapacité	Invalidité
Nature	Temporaire	Permanente (stabilisée)
Durée max	3 ans (1 095 jours)	Jusqu'à la retraite
Qui décide ?	Médecin traitant	Médecin-conseil CPAM
Indemnisation Sécu	Indemnités journalières	Pension d'invalidité
Montant Sécu (base)	50% salaire plafonné	30% à 50% salaire moyen
Travail possible ?	Non (arrêt total)	Oui selon catégorie

### ■ Les 3 catégories d'invalidité

Cat.	Situation	Pension Sécu
1	Peut exercer une activité rémunérée	30% du salaire moyen
2	Ne peut plus exercer de profession	50% du salaire moyen
3	Besoin d'assistance (tierce personne)	50% + majoration tierce personne

### ■ Exemple : cadre avec salaire brut 4 000 €/mois (net ≈ 3 120 €)

Situation	Sécu seule	Sécu + Prévoyance
Incapacité (arrêt maladie)	≈ 1 570 €/mois (50%)	≈ 2 800 €/mois (90% net)
Invalidité cat. 2	≈ 1 670 €/mois (53%)	≈ 2 470 €/mois (80% net)

■ Sans prévoyance d'entreprise, un salarié en arrêt longue durée ou en invalidité peut perdre **40% à 50% de ses revenus**. La prévoyance collective complète les prestations Sécu pour maintenir un niveau de vie décent.

**Besoin d'une prévoyance complète ?** BL ASSUR vous accompagne gratuitement : comparatif assureurs, garanties sur-mesure, conformité CCN.

Contact : 01 86 90 08 99 • contact@bl-assur.fr • www.bl-assur.fr